

Règlements du camping

1. La limite de vitesse est de 8 km/heure.
2. En tout temps, le bruit doit être maintenu au minimum sous peine d'expulsion.
3. Pour les campeurs, l'heure d'arrivée est fixée à 14 h et l'heure de départ à 13 h. Un tarif de 50 \$/ heure supplémentaire sera exigé pour tout emplacement non libéré à cette heure. Pour la location des yourtes, l'heure d'arrivée est fixée à 15 h et l'heure de départ à 11 h.
4. Un seul équipement par emplacement. Des frais supplémentaires seront exigés pour des équipements supplémentaires.
5. La baignade dans la rivière est interdite.
6. Le couvre-feu pour les clients et les visiteurs est fixé à 23 h.
7. Un seul véhicule par emplacement est accepté même si le locataire a payé pour un équipement supplémentaire (tente) sur son terrain.
8. Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps. Leurs propriétaires sont responsables de ramasser leurs excréments (champs inclus).
9. Les feux de camp et de cuisson doivent être allumés aux endroits prévus à cette fin. Interdiction de brûler vos vidanges dans les aires de feux.
10. Les bicyclettes à moteur, les motocross et les VTT sont interdits.
11. Il est interdit d'abattre ou de mutiler les arbres et les plantes ainsi que d'endommager l'environnement. On doit jeter les déchets aux endroits prévus à cette fin.
12. Les campeurs doivent se soumettre à toute directive des employés du camping et respecter la réglementation spécifique aux différentes activités.
13. Toute personne qui contrevient à la loi ou aux règlements se verra expulsée sans préavis.